



CHAMPIONNAT U 15 FEMININ SAISON 2026 / 2027

REGLEMENT PARTICULIER

Pour tous les points non repris ci-après et dans les règlements généraux du CD 62, les règlements de la Ligue des Hauts de France ou les règlements fédéraux s'appliquent à tous les championnats organisés par le CD 62

La commission sportive pourrait être amenée à revoir certains points de ce règlement et y apporter des modifications

PREMIERE PHASE

Le championnat « U 15 Féminin » est composé de 8 poules de 6 équipes qui se rencontreront en matchs ALLER. Un classement inter poules des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} sera effectué. Afin de qualifier les équipes au niveau régionales et ceux qui joueront dans les différents niveaux départementales

DEUXIEME PHASE

Les 3 meilleurs premiers accéderont au niveau Régional, sauf si un club a déjà une équipe qui évolue au niveau Régional. La place sera proposée à une autre équipe classée première dans l'ordre du classement

A l'issue de la première phase, les équipes seront réparties en deux niveaux

- ⇒ « ELITE » Les 5 autres équipes restantes classées 1^{ère}, les 8 équipes classées 2^{ème} et les 3 meilleures équipes classées 3^{ème}.
- ⇒ « EXCELLENCE » Les 5 autres équipes restantes classées 3^{ème}, les équipes classées 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule.

Attribution du titre de champion départemental U15 Féminin « ELITE »

A l'issue de la première phase

- ⇒ Les 5 autres équipes restantes classées 1^{ère}, les 8 équipes classées 2^{ème} et les 3 meilleures équipes classées 3^{ème} seront réparties en 2 poules de 8 équipes qui se rencontreront en match ALLER et RETOUR.
- ⇒ Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule de la 2^{ème} phase se rencontreront en matchs ALLER/RETOUR pour l'attribution du titre U15F ELITE.

Dates retenues : **Week-end : 22 et 29 mai 2027**

Attribution du titre de champion départemental U15 Féminin « EXCELLENCE »

A l'issue de la première phase

- ⇒ Les 5 autres équipes restantes classées 3^{ème}, les équipes classées 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule seront réparties en 3 poules de 10 équipes qui se rencontreront en match ALLER et RETOUR.
 - ⇒ Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule de la 2^{ème} phase se rencontreront en 1 match à domicile et 1 match à l'extérieur pour l'attribution du titre U15F EXCELLENCE
- Dates retenues : **Week-end : 01, 22 et 29 mai 2027**

N.B.

- ARRAS PAYS D'ARTOIS 1 reçoit salle TETELIN
- ARRAS PAYS D'ARTOIS 2 reçoit salle BLIER
- AMBLETEUSE / MARQUISE reçoit salle MUNICIPALE à AMBLETEUSE
- BERCK reçoit salle OSTERMEYER à Rang du Fliers
- BC ARDRES 1 et 2 reçoit salle de l'écogymnase à BOIS EN ARDRES

Responsable du Championnat 1^{ère} et 2^{ème} Phase

Pascal ROBILLART

Tel: 06 76 76 68 85

sport-distartois@orange.fr